



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

LISTE DE DÉLIBÉRATION ÉXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 22 Octobre, à 20h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 17 Octobre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé : Monsieur Christian LAROCHE qui donne pouvoir à Monsieur Patrick MIGAYRON

Début de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : Madame Denise SOULAT.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 Septembre 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 Septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2025-0083	FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'association « Les Bouffonneries » à l'occasion du Centenaire du Prix Goncourt « Raboliot »
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances..

Le conseil municipal a décidé :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- De verser une subvention exceptionnelle de 2 300 € aux « Bouffonneries » afin de régler les frais occasionnés lors de la représentation théâtrale à l'occasion du Centenaire du Prix Goncourt « Raboliot ».
- D'imputer cette dépense à l'article 65748 du budget principal 2025 de la Commune.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 11**

N°2025-0084	FINANCES – Attribution de bons cadeaux pour les séniors - Noël
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter la proposition de Madame l'adjointe déléguée aux finances et à l'action sociale, à savoir : Être âgé de 75 ans et plus et Être inscrit sur les listes électorales de la Commune.
- De fixer le montant des bons d'achats, à savoir 30 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple (deux bons de 25 €) et 60 € par colocation pour séniors ;
- D'offrir un cadeau pris chez un des commerçants du village pour les personnes étant en maison de retraite et remplissant les conditions ci-dessus ;
- De dire que ces dépenses seront imputées au compte 65742 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 12**

N°2025-0085	RESSOURCES HUMAINES– Compte Épargne Temps (CET) – Modification des modalités d'application
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée au personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- De modifier les modalités d'application du Compte Épargne Temps pour les agents de la collectivité ;
- D'adopter les propositions relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion et à la fermeture du Compte Épargne Temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent, mentionnées dans la présente délibération, ainsi que les différents formulaires annexés à la présente délibération,
- D'autoriser sous réserve d'une information préalable de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire à signer toutes conventions de transfert du CET, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront prévus au budget chaque année,
- De préciser que les dispositions du Compte Épargne Temps prendront effet à la date d'exécution de la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2025-0086	RESSOURCES HUMAINES – Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée au personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- De supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial à compter du 1^{er} Novembre 2025 ;
- De modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la présente délibération.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ POUR : 12

N°2025-0087	RESSOURCES HUMAINES– Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à une accroissement saisonnier d'activités
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée au personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire de créer les postes nécessaires à l'accroissement saisonnier pour le service animation :
 - ↳ Accueil de loisirs sans hébergement / Filière animation :
 - ✓ Vacances d'hiver du 16 au 22 Février 2026
 - Nombre de poste : 1
 - Grade : Adjoint d'animation – Forfait journalier - base 3^{ème} échelon – échelle C1 - IB 370- IM 368 valeur au 01/01/2024.
 - Temps de travail : 35 heures.
 - ✓ Vacances de printemps du 13 au 19 Avril 2026
 - Nombre de poste : 2
 - Grade : Adjoint d'animation – Forfait journalier - base 3^{ème} échelon – échelle C1 - IB 370- IM 368 valeur au 01/01/2024.
 - Temps de travail : 35 heures.
- ✓ Vacances d'été du 6 au 26 Juillet 2026
- Nombre de poste : 3
- Grade : Adjoint d'animation – Forfait journalier - base 3^{ème} échelon – échelle C1 - IB 370- IM 368 valeur au 01/01/2024.
- Temps de travail : 35 heures.
- ✓ Vacances d'automne du 19 au 25 Octobre 2026
- Nombre de poste : 2
- Grade : Adjoint d'animation – Forfait journalier - base 3^{ème} échelon – échelle C1 - IB 370- IM 368 valeur au 01/01/2024.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

– Temps de travail : 35 heures.

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter en tant que besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activités dans les conditions fixées par l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour les postes définis ci-dessus ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 ;
- De dire que le tableau des effectifs de la Commune sera modifié ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ POUR : 12

N°2025-0088	RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des effectifs
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée au personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le tableau des effectifs actualisé tel que présenté et arrêté à la date du 1^{er} Novembre 2025 ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ POUR : 12

↳ Emplois permanents :

TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS A COMPTER DU 1 ^{er} NOVEMBRE 2025						
Libellé de l'emploi	Grade	Catégorie	Poste Ouvert	Poste Pourvu	Poste Vacant	Durée Hebdomadaire
Filière Administrative						
Secrétaire Général(e) de Mairie	Attaché Territorial	A	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve) et financier (e)	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve)	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Filière Technique						
Responsable des services techniques	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	35 H



**MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE**

Agent(e)s polyvalent(e)s bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique	C	3	2	1	35 H
Agent(e)s polyvalent(e)s bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Agent(e) de restauration polyvalente	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Agent (e) de services polyvalent (e)	Adjoint Technique	C	1	1	0	35 H
Filière Médico-Sociale						
Agent(e) des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Filière Culturelle						
Agent(e) de bibliothèque polyvalente	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Total			12	11	1	

Emplois non permanents :

Agents non titulaires (Emploi non permanent)	Catégorie	Poste ouvert	Durée Hebdomadaire	Motif du contrat
<u>Filière Technique :</u> Adjoint technique - Agent (e) de services polyvalent (e) en milieu rural <i>- A partir du 21 Avril 2025 — Durée 12 Mois sur une période de 18 mois.</i>	C	1	8 H	(article L332-23.1 du CGFP-) — Accroissement temporaire d'activités
<u>Filière Technique :</u> Adjoint technique - Agent (e) polyvalent (e) des services techniques <i>- A partir du 1^{er} Octobre 2025 — Durée 12 Mois sur une période de 18 mois.</i>	C	1	35 H	(article L332-23.1 du CGFP-) — Accroissement temporaire d'activités
TOTAL		2		



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Date d'affichage en mairie : 23 Octobre 2025.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 23 Octobre 2025.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : Madame Denise SOULAT	